PAROISSE
STE-MARIE-MADELEINE

FONDÉE EN 1877

# Le Bulletin

## SAINTE-MARIE-MADELEINE

Vol. 15 • No. 10 • Novembre 2022

*Merci à toutes les personnes qui ont si bien décoré leur propriété et contribué à l'atmosphère d'Halloween.*

© Crédit photo • Julie Poirier

# Notre municipalité, terriblement jolie !

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Lundi 12 décembre à 19 h**

405, boul. Laurier
Sainte-Marie-Madeleine

## À lire ce mois-ci :

**P 3** | Prêts pour 72 heures ?
**P 6** | Consultations publiques
**P 8** | Fête de Noël des enfants

# LE MOT DU CONSEIL

Chères citoyennes, chers citoyens,

Novembre nous aura surpris, avec ce passage au temps anormalement chaud vers le froid et la neige. C'est donc le signal de nous préparer doucement pour la période des Fêtes, mais aussi pour les conditions climatiques incertaines qui affecteront nos routes.

Se préparer pour les Fêtes, c'est ouvrir notre cœur et tendre la main à ceux et celles dont le quotidien est plus difficile. En ce temps de l'année, il est particulièrement triste de constater que certains d'entre nous ne mangent pas à leur faim, ou ne pourront offrir de présents à leur(s) enfant(s). La Guignolée s'active précisément pour aider ces personnes, et pour faciliter vos dons. Le 26 novembre prochain, soyez généreux lorsque les bénévoles de la guignolée passeront à votre porte. Si vous comptez être absents, laissez vos dons sur le perron. Consultez la page 10 du présent bulletin pour savoir comment contribuer.

Se préparer pour les Fêtes, c'est aussi un moment privilégié pour penser à toutes les personnes que l'on aime et que l'on veut gâter. Découvrez les marchés de Noël, les marchands et les artisans locaux qui vous proposent des produits de chez nous, pour vous ou pour offrir, et faites connaître notre superbe région et ses richesses. Voilà une belle façon de vous distinguer et d'afficher votre fierté régionale !

Nos jeunes citoyennes et citoyens de 6 mois à 12 ans recevront, quant à eux, la visite du père Noël le 3 décembre prochain au local des loisirs. Il y aura un tirage de prix de participation parmi les enfants qui déposeront des dessins et des lettres dans la boite aux lettres du père Noël. Diverses activités sont prévues à l'extérieur, qui nous feront apprécier les joies hivernales.

Nous vous invitons également à faire preuve de grande prudence sur les routes. Les conditions climatiques peuvent changer très rapidement et causer de très mauvaises surprises. La sécurité étant une préoccupation constante, nous appelons également à la vigilance lors de l'installation des décorations de Noël, des feux de foyer et de la préparation des repas. Surveillez notre bulletin de décembre pour une foule de conseils utiles pour le temps des Fêtes.

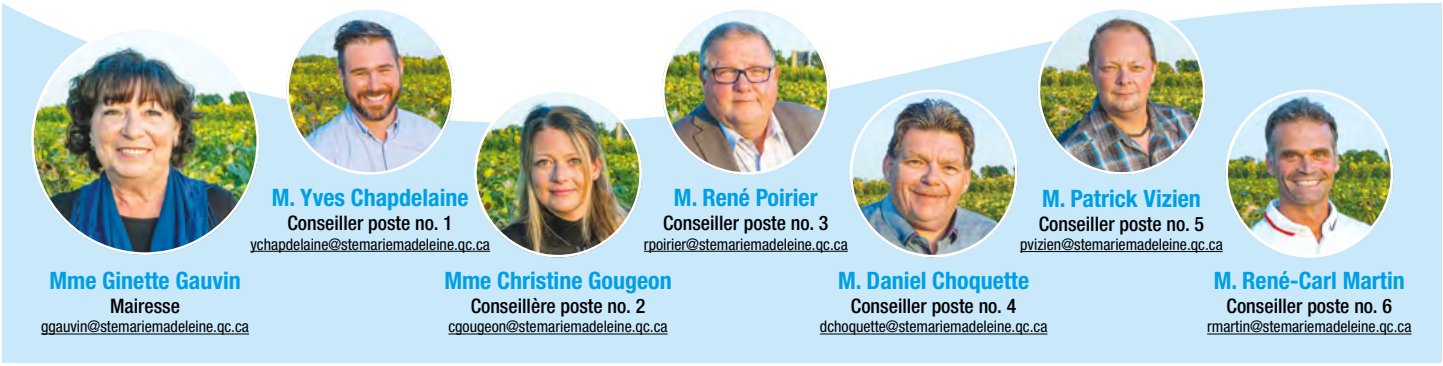

# ACTUALITÉS

## VANDALISME DANS LES PARCS

Nous constatons depuis quelques semaines une recrudescence du vandalisme dans les parcs. Nous vous invitons à sensibiliser vos proches au respect des biens communs. Le temps et l'argent investis à réparer ces éléments sont du temps et de l'argent que nous n'investissons pas ailleurs.

## SERVICES MUNICIPAUX HORAIRE DES FÊTES

**Veuillez prendre note que les services municipaux seront fermés à compter du 23 décembre. Nous serons de retour le 9 janvier.**

## COMPTEUR D'EAU

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 30 novembre prochain pour nous faire parvenir votre lecture de compteur d'eau.

Le formulaire peut être expédié par courriel à info@stemariemadeleine.qc.ca, déposé en personne ou dans le passe-lettres du bureau municipal, ou encore posté au 3541, boul. Laurier, Sainte-Marie-Madeleine.

## BIENVENUE DANS L'ÉQUIPE

Le conseil municipal souhaite la bienvenue à M. Nathan Sicotte, qui se joint à l'équipe à titre de pompier, et à M. Yan Thibodeau qui rejoint l'équipe des Travaux publics. Nous leur souhaitons du succès dans leurs nouvelles tâches !

### Quelques départs

Nous soulignons le départ de MM. Jason Dugrenier et Justin Langelier qui ont agi à titre de pompiers et qui nous quittent pour de nouveaux projets. Nous les remercions pour les services rendus dans le cadre de leurs fonctions et leur souhaitons une heureuse continuation.

## PRÊTS POUR 72 HEURES ?

**Avez-vous votre trousse d'urgence pour être autonome durant 72 heures en cas de sinistre ?**

Ayez en tout temps à la maison une trousse d'urgence (ex. : sac à dos ou bac) contenant les articles nécessaires pour permettre à votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'un sinistre. Placez votre trousse d'urgence dans un endroit facilement accessible. Vérifiez son contenu chaque année et remplacez les piles et les réserves d'eau au besoin, ainsi que les aliments non périssables périmés.

**Voici les 7 articles essentiels à avoir dans votre trousse d'urgence :**

- Eau potable (6 litres par personne);
- Nourriture non périssable (pour au moins 3 jours);
- Ouvre-boîte manuel;
- Radio à piles — piles de rechange;
- Lampe frontale ou de poche — piles de rechange ou lampe à manivelle;
- Briquet ou allumettes et chandelles;
- Trousse de premiers soins — antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.

Visitez la page https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/se-preparer/comment-se-preparer-a-la-maison pour en savoir davantage sur le plan familial d'urgence, que vous ayez à rester ou à quitter la maison, la trousse d'urgence pour l'auto et encore plus.

# AFFAIRES MUNICIPALES

## SOMMAIRE DÉCISIONNEL DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

**Lors de la séance, les membres du conseil municipal ont :**

- Souhaité un bon 3e anniversaire à la Maison des jeunes Le Chalet;
- Offert leurs sympathies à Mme Gauvin pour le décès de sa sœur;
- Remercié les vétérans du territoire du grand Sainte-Madeleine dans le cadre de la *Semaine des vétérans*;
- Adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2022;
- Autorisé les comptes à payer;
- Approuvé le contenu du rapport de suivi de contrôle budgétaire;
- Présenté le nouveau règlement concernant les animaux;
- Adopté le 2e projet de règlement concernant les gazebos;
- Donné les avis publics pour des assemblées de consultation ou des référendums pour différents règlements d'urbanisme;
- Donné l'avis public d'adoption du budget 2023 – 12 décembre 2022, à 19 h;

**Administration**

- Pris acte de démissions de pompiers; embauché un employé aux Travaux publics et un pompier;
- Déposé la liste des propriétés qui seront inscrites pour vente pour non-paiement des taxes depuis 2020;
- Renouvelé l'entente avec la Croix-Rouge canadienne;
- Nommé une citoyenne sur le comité des politiques familiales;
- Renouvelé le bail de la salle des loisirs;
- Autorisé la mise en place d'un programme de subvention pour les produits d'hygiène personnelle durables;
- Autorisé la vente de l'ancienne emprise du 4e Rang;
- Adopté les budgets 2023 de la Régie d'assainissement des eaux et de la RIAM;
- Déposé la tarification 2023 de la Sûreté du Québec;
- Autorisé le renouvellement de l'entente avec l'ARTM (transport en commun);
- Autorisé l'acquisition d'infrastructures d'assainissement privées;

**Sécurité publique et civile**

- Déposé les besoins de la municipalité en matière de formation des pompiers;
- Déposé le rapport annuel de prévention pour l'année 2021;

**Infrastructure et transport**

- Autorisé un droit de passage pour le Club récréatif VTT des 4 saisons sur le rang Saint-Simon;

**Aménagement, urbanisme et environnement**

- Déposé la liste des permis délivrés et la liste des requêtes pour le mois d'octobre 2022;
- Déposé la déclaration de conformité émise par la CPTAQ pour le lot 2 367 868;
- Approuvé le contenu d'une entente potentielle avec Les immeubles SS Lévesque inc.;
- Référé des dossiers au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation;
- Autorisé l'achat de bacs de recyclage et de compost;
- Soutenu une demande provinciale pour une modification de la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire*;
- Autorisé l'utilisation, à des fins autres qu'agricoles, d'une partie du lot 2 366 301;
- Autorisé l'organisation d'une collecte de sapins;
- Annoncé la fermeture de l'écocentre pour la période hivernale – 27 novembre 2022;
- Renouvelé l'entente de gestion des rives avec la MRC des Maskoutains;
- Déposé des règlements en provenance du gouvernement ou de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à titre d'information;

**Loisirs, culture et services communautaires**

- Adopté la *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;
- Invité la mairesse à une conférence de presse pour le projet *Municipalités unies contre la violence conjugale*;
- Confirmé la liste des participants 2021 dans le cadre de l'entente de loisirs avec la Ville de Saint-Hyacinthe;
- Déposé le rapport de fin de saison de soccer 2022 et le procès-verbal de la réunion des loisirs du 3 novembre 2022;
- Annoncé les récipiendaires des prix de participation du concours de l'Halloween;
- Rappelé les activités qui se tiendront dans le cadre de la *Semaine des tout-petits*;

**Divers**

- Proclamé la *Journée mondiale de l'enfance*;
- Octroyé une aide financière pour la Guignolée en plus de la main-d'œuvre fournie lors de la collecte de fonds du 26 novembre prochain.

Pour de plus amples informations, la population est invitée à visionner la séance du conseil sur le site Internet de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

# AFFAIRES MUNICIPALES

## COMPTES À PAYER ADOPTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

| FOURNISSEUR | MONTANT |
|---|---|
| 9146-5039 QUÉBEC INC. | 548,33 $ |
| 9180-0557 QUÉBEC INC. | 2 554,37 $ |
| ALIMENTATION STE-MADELEINE INC. | 71,58 $ |
| ANDRÉ PARIS INC. | 4 981,94 $ |
| ANTONIO MOREAU (1984) LTÉE | 424,16 $ |
| BELL | 64,33 $ |
| BELL CANADA | 253,54 $ |
| BERGERON, MÉLANIE | 1 150,00 $ |
| BLANCHETTE, JULIE | 800,00 $ |
| CANADIEN NATIONAL - NON MARCHANDISES | 653,00 $ |
| CHAMBRE DE COMM. ET IND. VALLÉE-DU-RICHELIEU | 200,00 $ |
| COGECO | 676,48 $ |
| CONSULTATION INFOMATRIX INC. | 1 503,30 $ |
| COOP RÉG. D'ÉLEC. ST-JEAN-BAPTISTE-DE-ROUVILLE | 1 069,46 $ |
| CORMIER, NATHALIE | 115,03 $ |
| DELCOM SOLUTIONS D'AFFAIRES | 700,82 $ |
| DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE - ASSURANCES | 9 750,35 $ |
| DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE-REER | 3 844,90 $ |
| DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN | 5,00 $ |
| ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE BAPTISTE DE SAINT-HYACINTHE | 250,00 $ |
| ÉLECTRICITÉ MD | 48 351,49 $ |
| ENTRETIEN FRANÇOIS GUY | 31,62 $ |
| FERME LA FILLE DU ROY | 222,00 $ |
| FOURNITURE DE BUREAU DENIS | 215,93 $ |
| GESTION MICHEL DEGUIRE | 358,21 $ |
| GIRARD CORBIN, STÉPHANIE | 20,85 $ |
| HOCKEY BALLE | 25,50 $ |
| HYDRO-QUÉBEC | 1 559,93 $ |
| IMPRESSIONS KLM | 1 910,32 $ |
| IMPÉRIALE ESSO | 1 285,26 $ |
| JLD-LAGUË | 4 788,44 $ |

| FOURNISSEUR | MONTANT |
|---|---|
| LAFERTÉ & LETENDRE INC. | 1 390,68 $ |
| LEFEBVRE, LAURENT | 149,33 $ |
| LEFEBVRE, OLIVIER | 154,66 $ |
| LÉGER HUISSIERS DE JUSTICE INC. | 55,93 $ |
| LIGUE DE SOCCER MONTÉRÉGIE | 420,00 $ |
| LOCATION OUTILS SIMPLEX | 157,95 $ |
| MARTIN, RENÉ-CARL | (96,75) $ |
| MERCILLE NICOLAS & AURORE BINDER | 18 350,01 $ |
| MINI-MOTEURS S. CHARRON | 31,23 $ |
| MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC | 20 378,92 $ |
| MRC DES MASKOUTAINS | 1 440,51 $ |
| NMP GOLF CONSTRUCTION INC. | 2 766,67 $ |
| OUTILLAGE MIGMARO | 333,97 $ |
| PLOMBERIE RÉJEAN LEMELIN INC. | 986,20 $ |
| POSTE CANADA | 354,13 $ |
| PREMIER TECH AQUA | 4 413,31 $ |
| PRODUITS BETA PÉTROCHIMIE | 259,24 $ |
| PROPANE ACTION | 588,04 $ |
| RÉAL HUOT INC. | 2 407,43 $ |
| RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA | 7 870,77 $ |
| RÉGIE DE L'A.I.B.R. | 3 336,09 $ |
| RESSORTS MASKA INC. | 331,89 $ |
| RIAM | 674,80 $ |
| SOS TECHNOLOGIES | 244,33 $ |
| SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC | 644,00 $ |
| THIVIERGE RIEL, MARC | 20 000,00 $ |
| VACHON, CAROLINE | 129,37 $ |
| VALLIÈRES ASPHALTE INC. | 17 394,87 $ |
| VISA DESJARDINS | 44,49 $ |
| YVES BLANCHARD ENR. | 776,08 $ |
| **TOTAL DES FACTURES** | **194 374,29 $** |
| **FACTURES NON PAYÉES** | **152 758,63 $** |

# AVIS PUBLICS

## SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-553 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-370 – TRIPLEX DANS LES ZONES 105 ET 106

**Demande de participation à un référendum.**

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, avis est donné que, lors d'une séance tenue le 22 août 2022, le conseil municipal a adopté le second projet de règlement numéro 22-553 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-370 - Triplex dans les zones 105 et 106. Ce projet de règlement vise à modifier les usages permis dans les zones 105 et 106 afin que les constructions dorénavant autorisées dans cette zone soient :

- les maisons unifamiliales;
- les duplex en rangée ou unifamiliales jumelées;
- les duplex en hauteur sans possibilité de faire des jumelés;
- les logements complémentaires au sous-sol pour les maisons unifamiliales et les duplex en rangée. Ils ne seront pas permis pour les duplex en hauteur, lesquels deviendraient alors des triplex déguisés;
- les maisons mobiles demeureront interdites pour ce secteur, le secteur priorisé pour leur implantation demeurant le Domaine-du-Lac-Huron;
- les maisons bigénérationnelles comprenant un seul logement pour un membre de la famille.

La hauteur maximale des constructions sera limitée à 10 mètres, sauf pour les constructions comprenant un toit en pente minimale de 3/12 où la hauteur maximale pourra être rehaussée à 11 mètres.

Ce projet de règlement contient certaines dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une demande concernant la disposition visant à modifier les usages autorisés des zones 105 et 106 peut provenir des zones concernées et des zones contiguës à celles-ci. Elle vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter des zones auxquelles il s'applique, ainsi que de toute zone contiguë d'où provient une demande valide. La délimitation des zones contiguës peut être consultée au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau municipal au plus tard le 8e jour qui suit la date de publication du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient, ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter. Toute personne peut consulter le second projet de règlement et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une telle demande en se présentant au bureau municipal, situé au 3541, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine, durant les heures régulières d'ouverture, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, ce 15e jour du mois de novembre 2022 par Me Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière.

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Assemblée publique de consultation – 5 décembre 2022, à 19 h – Salle des loisirs de Sainte-Marie-Madeleine, 3549, boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine.

Aux personnes concernées par les projets de règlement suivants :

- Règlement numéro 22-561 modifiant le Règlement numéro 09-369 portant sur le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au *Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains* quant à la fonction commerciale;
- Règlement numéro 22-562 modifiant le Règlement numéro 09-369 portant sur le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au *Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains* en mettant à jour l'annexe D portant sur les grandes affectations de sol.

Avis est donné que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences de ces projets de règlement avant l'adoption de ces projets de règlement. L'assemblée publique de consultation se tiendra le 5 décembre 2022, à 19 h, à la salle des loisirs de Sainte-Marie-Madeleine, sise au 3549, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine. Au cours de cette assemblée publique, les membres du conseil entendront les personnes et organismes qui désireront s'exprimer sur ces règlements. Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 3541, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine, durant les heures régulières d'ouverture, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, ce 15e jour du mois de novembre 2022 par Me Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière.

## BUDGET 2023 – PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Avis public est donné par la soussignée que le conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine tiendra une séance extraordinaire le lundi 12 décembre 2022, à 19 h, au 405, boulevard Laurier, en la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine, laquelle portera uniquement sur les sujets suivants :

- Adoption du budget 2023;
- Adoption du plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 (PTI).

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, ce 9 novembre 2022
par Me Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière.

# ENVIRONNEMENT

## FERMETURE DES ÉCOCENTRES SAISON HIVERNALE

### À compter du dimanche 27 novembre

Profitez-en et prévoyez le coup en apportant vos résidus de construction, peintures, huiles, pneus déjantés, bois, résidus électroniques. Résidus d'origine résidentielle seulement. Présentation d'une preuve de résidence requise.

**Écocentre Saint-Hyacinthe**
Vendredis, samedis et dimanches de 8 h 30 à 16 h 30
1880, rue Brouillette à Saint-Hyacinthe

**Écocentre Acton Vale**
Samedis et dimanches de 8 h 30 à 16 h 30
68, rue Noël-Lecomte

Information : 450 774-2350 | www.riam.quebec

## DISPOSITION DES DÉCHETS, DES FEUILLES MORTES ET AUTRES RÉSIDUS

© Crédit • Pexels – Marta Wave

### Les cours d'eau et les fossés ne sont pas des endroits appropriés

Nous vous rappelons que les feuilles mortes, les rognures de gazon, les résidus de taillage de haie, les branches, les tas de terre et autres résidus ne doivent pas être jetés sur la rive ou dans les cours d'eau. Vous devez en disposer convenablement dans les bacs à cet effet ou à des endroits appropriés. De plus, nous vous rappelons que les fossés ne sont pas des lieux de collectes de déchets. Il serait apprécié que vous pensiez à votre voisinage en disposant de vos déchets de manière appropriée.

## BACS BRUNS

### Collectes espacées

La Municipalité tient à vous rappeler que la collecte hebdomadaire du bac brun sera modifiée à compter du **24 novembre**, et ce, pour la période hivernale. Veuillez consulter le calendrier en page 12 pour connaître les dates des prochaines collectes.

# CULTURE, LOISIRS ET SPORTS

Halloween 2022

## GAGNANTS DU CONCOURS

**Félicitations aux gagnants de notre concours d'Halloween, à la suite du tirage effectué jeudi dernier parmi tous les participants !**

- **Catégorie décorations :** Pascale Poirier
- **Catégorie costumes :** Charlot Poirier
- **Catégorie citrouilles :** Isaac Drolet

**Ils se méritent chacun une chaudière de bonbons KandJu !**

**Merci à tous les participants !**

# Dépouillement de l'arbre de Noël

## Samedi 3 décembre

### à la salle des loisirs

**3549, boul. Laurier, Sainte-Marie-Madeleine**

**Venez à la rencontre du père Noël et de son décor enchanteur.**

Des prix de participation seront remis lors d'un tirage parmi tous les enfants qui déposeront une lettre ou un dessin dans la boîte aux lettres du père Noël.

**Ambiance festive à l'extérieur !**

Musique de Noël

Promenade en calèche
de 9 h à 14 h uniquement

Kiosque de beignes de La Tarterie du Village $

Feu de foyer

Distribution de chocolat chaud jus de fruits et café

**Informations :**

**Caroline Vachon**
*Responsable des loisirs, des services communautaires et des relations avec les citoyens*

**450 795-6272, poste 113**
loisirs@stemariemadeleine.qc.ca

Sainte-Madeleine
Ensemble, près de tout

PAROISSE STE-MARIE-MADELEINE
FONDÉE EN 1877

# VIE COMMUNAUTAIRE

## CERCLE DE FERMIÈRES

Intéressée à vous faire de nouvelles amies,
à tricoter, à tisser et à bricoler ?
Vous êtes bienvenue !

### Guignolée

**26 novembre, de 9 h à midi**

### Souper de Noël

**14 décembre, à 18 h 30**

Le souper sera suivi de la réunion mensuelle, à 20 h,
à la salle des Chevaliers de Colomb 4301,
située au 1025, rue Saint-Simon, Sainte-Madeleine.

**Informations et réservation pour le souper**
Simone 450 795-3539 | Pauline 450 759-3422

## CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINTE-MADELEINE

**Bingo : les mardis à 13 h 30**
**Pétanque intérieure : les jeudis à 13 h 30**
Ouverture des portes à 13 h
Centre communautaire, 75, rue St-Simon, Sainte-Madeleine.
Bienvenue aux membres.

## VISIO-CONFÉRENCES GRATUITES

**Fédération de la Famille Richelieu-Yamaska**

### Les proches aidants, qui sont-ils et comment les aider ?

**30 novembre, de 19 h 30 à 21 h 30**
**Conférencière :** Chantale Tremblay, formée en sociologie
Bref portrait statistique de la proche aidance au Québec; quelle est leur réalité : les impacts de ce rôle sur la vie de l'aidant, les défis quotidiens, le risque et la prévention de l'épuisement, l'importance de demander de l'aide, les aspects valorisants de ce rôle. Ressources disponibles pour les proches aidants dans votre secteur et les services offerts par l'Appui.

### Où sont passées les traditions ?

**8 décembre, de 19 h 30 à 21 h 30**
**Conférencière :** Carole Miville
Revisitons les traditions du temps des Fêtes avec beaucoup d'humour et de réflexions plus ou moins sérieuses.

**Format des conférences : en ligne sur Zoom**
**Inscription obligatoire :**
https://www.ffry.ca/activites/

**Information :**
Irène Dubois : 450 501-3375 | Hélène Lussier : 450 236-0246

## CENTRE D'ENTRAIDE MASKOUTAIN

### BANQUE ALIMENTAIRE

**Paniers 15 $ | Les vendredis à 16 h (apportez vos sacs)**
405, boul. Laurier O., Sainte-Marie-Madeleine

### MAGASIN DE MEUBLES USAGÉS

15 845, avenue Saint-Louis, Saint-Hyacinthe | **450 250-1236**
Informations : www.centredentraidemaskoutain.org/

# La Guignolée

## du grand Sainte-Madeleine

## Samedi 26 novembre

de 9 h à midi

**SUGGESTIONS DE DENRÉES NON PÉRISSABLES :**

S.V.P. Bien vérifier la date d'expiration des denrées alimentaires.

- Café instantané, thé
- Beurre d'arachide, tartinades
- Céréales, gruau
- Aliments en conserve
- Pâtes alimentaires
- Sucre blanc, cassonade
- Sirop d'érable
- Marinades, huile, sel, poivre
- Biscuits, bonbons, croustilles
- Boissons gazeuses, jus
- Couches enfants et adultes
- Lait maternisé
- Pots de nourriture pour bébé
- Produits hygiéniques : Savon, shampoing, dentifrice, papier hygiénique, mouchoirs
- Produits de nettoyage

**NE SONT PAS ACCEPTÉS :**

- Contenants déjà ouverts
- Conserves maison

Les vêtements et les jouets ne seront pas acceptés, nous vous suggérons de les déposer dans les boîtes prévues à cet effet.

Un repas froid sera servi à tous les bénévoles dès midi.

Guignolée du grand Sainte-Madeleine

**Brunch déjeuner**

**dès 7 h 30**

à la salle des Chevaliers de Colomb

**au profit de la guignolée**

**10 $** : adulte • **5 $** : 6 à 12 ans

**Dons en argent :**

**Chèque**

Libellé à Guignolée Ste-Madeleine.

**Les chèques peuvent être postés à :**

Case postale 624, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0

ou

**Virement Interac**

À : **guignolee.sm.smm@gmail.com**

Question : Quelle fête a lieu le 25 décembre ?

Réponse : En minuscule, pas d'accent

# Guignolée Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine 2022

Faire parvenir votre formulaire par courriel à : guignolee.demandes@gmail.com

**C.P. 624, Sainte-Madeleine, Québec J0H 1S0 · Tél. : 450 496-6590**

**Les demandes devront nous parvenir avant le 2 décembre 2022.**

Toutes demandes reçues après le 2 décembre 2022 devront être soumises au comité.

BÉNÉFICIAIRE #

Date de la demande : Préparée le :

## FICHE PERSONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES

Nom : Prénom : Date de naissance

**Adresse**

# Civique : Rue : App # :

Ville : Code postal : Téléphone :

Courriel : Autre numéro de téléphone :

**Conjoint(e) :**

Nom : Prénom : Date de naissance

Téléphone :

| Enfants (résidant à la maison) | |
|---|---|
| **Prénom** | **Âge** |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

**Autres informations (garde partagée) :**

| Dépannages (réservé à l'administration) | | | |
|---|---|---|---|
| **Date** | **Bons** | **Date** | **Bons** |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

**2 preuves de résidence requises (joindre avec ce formulaire)**

| Revenus | |
|---|---|
| Aide sociale | |
| Prestation universelle pour garde d'enfants (Allocations familiales) | |
| Salaire | |
| Pension | |
| Autres revenus | |
| **Total des revenus** | |

| Dépenses fixes | |
|---|---|
| Loyer | |
| Électricité et chauffage | |
| Téléphone - Câble - Internet | |
| Assurances | |
| Auto | |
| **Total des dépenses** | |

**Autres dépenses**

| Date | Commentaires |
|---|---|
| | |
| | |

Approuvé par : Date :

Une preuve d'identité sera requise lors de vos achats à l'épicerie.
Toute fausse déclaration entraînera l'annulation de cette demande. Merci, le comité de la guignolée.

# AGENDA

## NOVEMBRE

- **11** Matières recyclables
- **14** Séance du conseil 19 h 30
- **17** Matières organiques
- **18** Déchets
- **18** Cinéma pyjama - Famille
- **19** Salon des créativités Cercle de Fermières
- **20** Salon des créativités Cercle de Fermières
- **24** Matières organiques
- **24** Atelier fleur ornements de fée
- **25** Matières recyclables
- **26** La Guignolée du grand Sainte-Madeleine
- **27** Fermeture des écocentres

## DÉCEMBRE

- **2** Déchets
- **3** Dépouillement de l'arbre de Noël
- **5** Assemblée publique de consultation
- **9** Matières recyclables
- **12** Séance extraordinaire 19 h - Budget 2023 et PTI
- **12** Séance du conseil 19 h 30
- **15** Matières organiques
- **16** Déchets
- **23** Matières recyclables
- **25** Noël
- **30** Déchets

# COORDONNÉES

## MUNICIPALITÉ

**BUREAU ADMINISTRATIF**
3541, boulevard Laurier
Sainte-Marie-Madeleine (QC) J0H 1S0

Téléphone : 450 795-6272
Télécopieur : 450 795-3180

www.sainte-marie-madeleine.ca

**Heures de bureau**
Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30
Vendredi : fermé

**Administration générale – Accueil**
Mme Stéphanie Girard Corbin
Poste téléphonique 102
info@stemariemadeleine.qc.ca

**Direction générale et Travaux publics**
Me Josée Vendette
Poste téléphonique 104
dg@stemariemadeleine.qc.ca

**Comptabilité**
Mme Nathalie Cormier
Poste téléphonique 103
comptabilite@stemariemadeleine.qc.ca

**Inspecteur municipal**
Développement immobilier
M. Olivier Lefebvre
Poste téléphonique 105
urbanisme@stemariemadeleine.qc.ca

**Loisirs, culture et vie communautaire**
Mme Caroline Vachon
Poste téléphonique 113
loisirs@stemariemadeleine.qc.ca

## VOS ORGANISMES

**Cercle de Fermières**
450 795-3422 ou 450 795-3539

**FADOQ Sainte-Madeleine**
450 795-3250

**Scouts 4e l'Avenir**
450 262-1042

**Chevaliers de Colomb – Conseil 4301**
450 795-6232

**Maison des jeunes – Le Chalet**
450 795-3822, poste 8

**La Guignolée du grand Sainte-Madeleine**
450 496-6590

## LIEUX DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

### TERRITOIRE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE

**Salle des loisirs Sainte-Marie-Madeleine**
3549, boulevard Laurier
Sainte-Marie-Madeleine

**Parc Jodoin**
Rue des Ormes
Sainte-Marie-Madeleine

**Parc Denis-Choquette**
625, rue Piette
Sainte-Marie-Madeleine

**Parc des Ostriers**
Rues des Ostriers et des Hêtres
Sainte-Marie-Madeleine

**Terrains de soccer Parc Denis-Choquette**
625, rue Piette
Sainte-Marie-Madeleine

**Patinoire extérieure Anneau de glace**
625, rue Piette
Sainte-Marie-Madeleine

### TERRITOIRE DE SAINTE-MADELEINE

**Salle communautaire de Sainte-Madeleine**
75, rue Saint-Simon
Sainte-Madeleine

**École Saint-Joseph–Spénard**
150, rue du Cinquantenaire
Sainte-Madeleine

**Parc de planche à roulettes**
100, rue Bernard
Sainte-Madeleine

**Terrain de balle**
100, rue Bernard
Sainte-Madeleine

**Parc des loisirs**
100, rue Bernard
Sainte-Madeleine

**Patinoire et glace de hockey**
100, rue Bernard
Sainte-Madeleine

Imprimé sur papier FSC